

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE
(L . 181-10-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT)

PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR

► **LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR CHARGÉ DE CONDUIRE LA CONSULTATION DU PUBLIC EST :** Mme Dominique SCHUHMACHER, Directrice générale des services, en mairie de Lèves. (M. Jean-Pierre GERARD, Ancien Directeur qualité global monde du groupe Continental, a été nommé commissaire enquêteur suppléant)

► **LE PROJET FAIT L'OBJET D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE** au titre du code de l'environnement. Il porte sur la création du parc éolien « Ferme éolienne du Moulin Neuf », relevant de la rubrique n° 2980-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), composé de 8 éoliennes et 1 poste de livraison électrique. Le projet est soumis à évaluation environnementale

► **EMPLACEMENT DU PROJET:** commune de CORMAINVILLE

► **LE PETITIONNAIRE** est la SAS FERME EOLIENNE DU MOULIN NEUF dont le siège social est situé 1, rue des Arquebusiers, 67000 STRASBOURG

► **DES DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PERTINENTS ET DES QUESTIONS** peuvent être adressées :
sur le projet : à Monsieur Baptiste CHARLET, Chargé d'études – à l'adresse suivante : fe-moulin-neuf@volkswind.com

sur la procédure de consultation du public : à la préfecture, par message envoyé à l'adresse suivante: pref-enquete-publique@eure-et-loir.gouv.fr

Les réponses seront mises à disposition sur le site internet dédié à cette consultation, sous 15 jours, sauf pour les questions nécessitant des recherches ou des travaux plus approfondis ;

► **LA DURÉE DE LA CONSULTATION DU PUBLIC** est de 3 mois soit, **du mardi 1^{er} septembre 2026 à 00h01 au mercredi 2 décembre 2026 à 23h59**, sous réserve de l'application de l'article R181-34 du code de l'environnement, relatif au rejet de la demande au cours de la phase d'examen et de consultation.

► **LE DOSSIER**, qui comporte, en outre, une étude d'impact, peut être consulté sur un site internet à l'adresse suivante: <https://www.registre-dematerialise.fr/7479/>

Il sera complété tout au long de la consultation (notamment : ajout des avis reçus, des observations et propositions du public formulées selon les modalités ci-dessous, des informations complémentaires et réponses éventuelles du pétitionnaire aux avis et observations).

► **LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR ORGANISERA DEUX RÉUNIONS PUBLIQUES**, avec la participation du pétitionnaire, uniquement en présentiel aux dates, heures et lieu suivants :

	DATES	HEURES	LIEU
Réunion publique d'ouverture	Mardi 8 septembre 2026	à partir de 17h00 et pour une durée maximale de trois heures	Salle Polyvalente 15, rue de la Mairie Mairie de CORMAINVILLE
Réunion publique de clôture	Jeudi 19 novembre 2026	à partir de 17h00 et pour une durée maximale de trois heures	

► **PENDANT LA DURÉE DE LA CONSULTATION, LE PUBLIC POURRA FORMULER SES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS :**

- à l'adresse électronique suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/7479/>
- par voie postale, par courrier adressé à l'attention du commissaire enquêteur, en Mairie de Cormainville, 15, rue de la Mairie, 28140 Cormainville
- lors des réunions publiques

► **LE RAPPORT ET LES CONCLUSIONS** du commissaire enquêteur seront rendus publics sur le site internet mentionné plus haut, au plus tard à la date de publication de la décision et pendant une durée d'un an.

► **LA DÉCISION :** le Préfet d'Eure-et-Loir, Place de la République, CS 80537, 28019 CHARTRES cedex, est l'autorité compétente pour prendre la décision au terme de la participation. Il accordera, par arrêté motivé, l'autorisation environnementale au titre des ICPE assortie de prescriptions ou la refusera.

► **LES COMMUNES DONT LE TERRITOIRE EST SUSCEPTIBLE D'ÊTRE AFFECTÉ PAR LE PROJET ET OÙ LE PRÉSENT AVIS DOIT ÊTRE PUBLIÉ PAR VOIE D'AFFICHAGE SONT :** outre Cormainville, Bazoches-en-Dunois, Courbehaye, Eole-en-Beauce, Fontenay-sur-Conie, Guillonville, Loigny-la-Bataille, Nottonville, Orgères-en-Beauce, Péronville, Sancheville, Terminiers, Varize, Villiers-Saint-Orien (Eure-et-loir) et Villeneuve-sur-Conie (Loiret)